

Année scolaire

Nom / Prénom :



Détails des 108 heures (+12h de journées) ⁶ <i>(à faire au pro rata de la quotité travaillée, 50/75/80/100%)</i>					
Conseil d'école	Formations pédagogiques ¹	APC ²	Travaux en équipes / relation avec les parents ³	Journée de solidarité ⁴	Journée de pré- rentrée ⁵
6h	18h	36h	48h	6h	6h

6 : 9h de réunions d'information syndicales sont déductibles des 108h, sous la forme de 3x3h

Conseils d'école (6h)	Date :	Horaires :	Notes :
CE 1 ^{er} trimestre			
CE 2eme trimestre			
CE 3eme trimestre			

[illegible]

[illegible]

Organisation des APC :

.

.

.

.

Journée de solidarité :

Journée de pré-rentrée :